

République Française
Département du Loiret



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 13 Septembre 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 13 Septembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	20	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 20/09/2022
Et
Publication du : 20/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/09/2022.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés ayant donné procuration : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte à M. TOURATIER Claude, Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à M. DUPORT Jean-François, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à M. SIMON Patrice, Mme LECONTE Catherine à Mme CANGE Josiane, M. PRIGENT André à M. PRIOU Éric, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Absent : M. MAHÉ Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHARLET Audrey

2022-070 – AUTORISATION DU PROJET ESPACE DE SANTÉ - AJUSTEMENT ENVELOPPE / EMPRUNT

Par délibération du 3 mai 2021, le Conseil Municipal avait autorisé le projet d'espace de santé, pour une enveloppe budgétaire fixée à 1 550 000 € TTC, et le lancement de toutes les procédures liées à ce dernier.

En février 2022, l'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 1 700 000 € TTC ; le budget 2022 a donc été voté en ce sens.

Le contexte mondial actuel, notamment la pénurie des matières premières et la hausse des prix des approvisionnements, grèvera très certainement le budget alloué au projet.

La commission d'appel d'offres attribuera les lots mercredi 7 septembre ; à l'issue de l'analyse et du choix retenu, le montant total du projet sera connu.

Pour autant, les prix seront encore susceptibles d'évoluer durant le déroulement des travaux, une clause de révision des prix ayant été obligatoirement incluse dans le marché en question (supérieur à 3 mois) pour tenir compte de l'impact des fluctuations des cours mondiaux sur le prix des matières premières.

Ainsi, il convient de réajuster l'enveloppe budgétaire dédiée au projet de l'espace de santé, en tenant compte à minima du montant issu de l'attribution des lots par la commission d'appel d'offres du 7 septembre 2022, et en prévoyant une marge subséquente permettant d'absorber une très probable augmentation des prix durant les travaux.

Tous les financeurs éligibles ont été sollicités pour ce projet et seul le Département, dans son Appel A Projet 2022 a octroyé une subvention de 48 000 €.

Le reste à charge reposera donc sur l'emprunt (montant à définir en fonction du montant total des travaux) et l'autofinancement.

Vu l'avis de la commission des Finances et Ressources Humaines du 31 août 2022,

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le projet dans sa nouvelle enveloppe avec prévision d'une marge subséquente permettant d'absorber une très probable augmentation des prix durant les travaux,
- D'autoriser le Maire à souscrire un emprunt pour un montant adapté au nouveau besoin.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/09/2022
Le Maire,

Denise SERRANO